

Maury Pasquier Liliane (S, GE), pour la commission: Aucune proposition de minorité n'a été déposée en commission à l'intention du plénum.

Le président (Hêche Claude, président): Monsieur Gutzwiller renonce à déposer une proposition formelle. Je considère que c'était une explication donnée dans le cadre de la discussion sur ces deux motions.

Berset Alain, conseiller fédéral: Les questions soulevées par les motions sont traitées depuis des années. Toutes celles et ceux qui se sont penchés sur ces questions savent qu'il est impossible de déterminer une formule pour le taux d'intérêt minimal, car il n'y a pas d'accord à ce sujet. Il en va de même pour le taux de conversion minimal, la situation variant fortement d'une caisse de pension à l'autre. La solution actuelle n'est peut-être pas la meilleure pour tout le monde, mais c'est la seule qui fonctionne et qui a fait ses preuves. La commission a largement débattu de toutes ces questions. J'ai eu l'honneur de participer ces derniers trois jours à vos débats sur la prévoyance vieillesse. Tout a été dit. Je crois qu'il est aujourd'hui logique de rejeter ces motions.

11.3778, 11.3779

Abgelehnt – Rejeté

11.4115

**Motion Parmelin Guy.
Die AHV den Gegebenheiten
der heutigen Gesellschaft anpassen**
**Motion Parmelin Guy.
Adapter l'AVS
aux réalités de notre société**

Nationalrat/Conseil national 11.09.13
Ständerat/Conseil des Etats 16.09.15

12.3553

**Motion FDP-Liberale Fraktion.
AHV-Schuldenbremse rasch einführen**
**Motion groupe libéral-radical.
AVS. Mettre en place rapidement
un mécanisme de frein à l'endettement**

Nationalrat/Conseil national 12.09.13
Ständerat/Conseil des Etats 16.09.15

12.4129

**Motion Fraktion
der Bürgerlich-Demokratischen Partei.
Verbesserte Arbeitsmarktchancen
für die ältere Generation**
**Motion groupe
du Parti bourgeois-démocratique.
Augmentation des chances
de l'ancienne génération
sur le marché du travail**

Nationalrat/Conseil national 22.03.13
Ständerat/Conseil des Etats 16.09.15

12.4131

**Motion Fraktion
der Bürgerlich-Demokratischen Partei.
Automatische Verknüpfung
von Rentenalter
und Lebenserwartung**

**Motion groupe
du Parti bourgeois-démocratique.
Corrélation automatique
entre l'âge de la retraite
et l'espérance de vie**

Nationalrat/Conseil national 05.03.14
Ständerat/Conseil des Etats 16.09.15

13.3313

**Motion Schilliger Peter.
BVG-Umverteilung aufzeigen**
**Motion Schilliger Peter.
Signaler les redistributions opérées
dans le cadre de la LPP**

Nationalrat/Conseil national 10.09.14
Ständerat/Conseil des Etats 16.09.15

Maury Pasquier Liliane (S, GE), pour la commission: Comme pour les deux motions que nous venons de traiter, nous sommes en présence de cinq motions qui nous ont été transmises par le Conseil national et dont notre commission avait décidé de suspendre l'examen en attendant d'avoir fini de traiter, en première lecture, le projet de réforme «Prévoyance vieillesse 2020».

La motion Parmelin 11.4115 demande la suppression de la pratique consistant à verser une rente en faveur des enfants de rentiers AVS. La motion 12.3553 souhaite la mise en place d'un mécanisme de frein à l'endettement pour l'AVS. La motion 12.4129 charge le Conseil fédéral de présenter un train de mesures pour améliorer les chances de maintien des anciennes générations sur le marché du travail. La motion 12.4131 vise à adapter automatiquement l'âge de la retraite à l'espérance de vie. Enfin, la motion 13.3313 a pour objectif l'instauration de mesures concernant l'information des assurés sur les redistributions effectuées par leurs institutions de prévoyance. Comme vous l'avez dit, Monsieur le président, à l'exception de la motion 12.4129, le Conseil fédéral a proposé de rejeter ces motions mais n'a pas été suivi par le Conseil national.

Si nous pourrions aisément trouver des arguments, dans nos débats précédents, contre plusieurs de ces propositions, notamment le fait qu'elles risqueraient d'alourdir le projet et donc de contribuer à son rejet en votation populaire, la commission a jugé qu'elle avait largement examiné tous les thèmes abordés par ces motions, ses membres ayant ainsi eu la possibilité de soumettre des propositions permettant de les concrétiser dans le cours de l'examen du projet. Cette possibilité n'ayant pas été saisie, nous estimons qu'il y a lieu de rejeter ces motions, ce que la commission vous recommande à l'unanimité.

Berset Alain, conseiller fédéral: Je m'exprime uniquement sur la motion 12.4129 dont le Conseil fédéral avait recommandé l'acceptation.

L'objet de cette motion a été traité dans le message du Conseil fédéral sur le projet «Prévoyance vieillesse 2020». Si d'aventure la motion avait été adoptée par votre conseil avant la parution du message, nous aurions proposé dans le

cadre du message qu'elle soit classée, puisque son objectif est pris en compte dans le message. Rien ne s'oppose donc aujourd'hui à ce que vous l'adoptiez pour que nous la classions immédiatement, ou plus simplement que vous la rejetiez. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur la position du Conseil fédéral puisque nous partageons les buts de la motion et qu'ils ont été atteints par le projet du Conseil fédéral.

Le président (Hêche Claude, président): Un rapport écrit de la commission vous a été remis. La commission et le Conseil fédéral proposent de rejeter les cinq motions.

11.4115, 12.3553, 12.4129, 12.4131, 13.3313

Abgelehnt – Rejeté

10.524

**Parlamentarische Initiative
Forster-Vannini Erika.
AHV. 65/65**

**Initiative parlementaire
Forster-Vannini Erika.
AVS. 65/65**

Abschreibung – Classement

Ständerat/Conseil des Etats 12.12.13 (Frist – Délai)

Ständerat/Conseil des Etats 16.09.15 (Abschreibung – Classement)

Le président (Hêche Claude, président): Vous avez reçu un rapport écrit de la commission. La commission propose, à l'unanimité, de classer l'initiative.

Maury Pasquier (Liliane (S, GE), pour la commission: C'est ici le dernier acte de tout le projet «Prévoyance vieillesse 2020» car nous devons examiner maintenant l'initiative parlementaire de notre ancienne collègue Erika Forster-Vannini, déposée le 15 décembre 2010 et successivement acceptée par la commission du Conseil des Etats le 31 mars 2011 et par la commission du Conseil national le 14 octobre 2011. La commission du Conseil national ayant par la suite institué une sous-commission AVS, celle-ci s'est penchée à plusieurs reprises sur cette initiative parlementaire avant de décider, le 14 décembre 2013, d'attendre le projet de réforme «Prévoyance vieillesse 2020».

Dans la mesure où l'objectif de l'auteure de l'initiative est atteint, selon les décisions de notre conseil, la commission propose à l'unanimité de classer l'initiative parlementaire.

Abgeschrieben – Classé

15.3599

**Motion Keller-Sutter Karin.
Frankenstärke.**

**Umsetzung
der Euro-Med-Konvention**

**Motion Keller-Sutter Karin.
Franc fort. Mise en oeuvre
de la convention
paneuroméditerranéenne**

Ständerat/Conseil des Etats 16.09.15

Le président (Comte Raphaël, premier vice-président): Le Conseil fédéral propose d'adopter la motion.

Keller-Sutter Karin (RL, SG): Was hier etwas exotisch anmutet und vielleicht nach einer medizinischen Konvention tönt – Euro-Med-Konvention –, ist in Tat und Wahrheit etwas ganz anderes. Die Konvention regelt den Handel innerhalb der Euro-Med-Freizone, welche die Europäische Union, die EFTA, den Westbalkan und eben die Länder rund ums Mittelmeer umfasst, was den Namensbestandteil «Med» erklärt. Im Wesentlichen geht es in dieser Konvention um die Aufhebung von Zöllen. Wenn eine Ware ihren Ursprung in der Euro-Med-Zone hat, fallen die Zölle weg. Wird die Ware anschliessend in weiteren Ländern bearbeitet, kann die Zollfreiheit kumuliert werden. Das heisst also, wenn verschiedene Arbeitsschritte in verschiedenen Ländern der Euro-Med-Zone vorgenommen werden, kann Zollfreiheit beansprucht werden, allerdings nur dort, wo die Pan-Europa-Mittelmeer-Präferenzursprungsregeln bereits in die bilateralen Freihandelsabkommen aufgenommen worden sind. Im Abkommen mit der Europäischen Union ist dies nicht der Fall. Die Zollfreiheit im Handel mit EU-Ländern kann somit nicht vollständig kumuliert werden, obwohl die Schweiz die Konvention bereits 2011 unterzeichnet hat.

Ich habe den Bundesrat mit meinem Vorstoss aufgefordert, diese Konvention so bald wie möglich umzusetzen, dies auch vor dem Hintergrund der Frankenstärke. Auch wenn der Franken jetzt etwas schwächer geworden ist, so ist er doch gerade auch für die Textilindustrie immer noch überbewertet, wie übrigens auch für andere Industriezweige. Als Ostschweizerin bin ich halt eine Interessenvertreterin. Für die Ostschweiz ist es eben sehr wichtig, dass die Arbeitsplätze in dieser Branche noch gehalten werden können.

Ich möchte noch einmal – damit klar wird, worum es hier geht – ein praktisches Beispiel nennen: Ein Unternehmen aus dem Mittelmeerraum, Spanien oder Italien, importiert zollfrei Baumwolle aus einem arabischen Land, das auch ans Mittelmeer grenzt, z. B. Ägypten, verarbeitet diese im Auftrag eines deutschen Kunden zu Stoff, lässt diesen Stoff dann vielleicht in der Schweiz veredeln und in einem weiteren Arbeitsschritt vielleicht in einem Balkanstaat zu einem Kleidungsstück verarbeiten. Durch die Veredelung in der Schweiz verliert der Stoff in diesem Beispielfall die Euro-Med-Ursprungsbezeichnung. Wenn dieser Stoff dann in die EU rückimportiert wird, fallen 8 Prozent Zoll an.

Das ist ein wesentlicher Wettbewerbsnachteil für unsere Schweizer Unternehmen. Das führt eben auch dazu, dass nicht mehr in der Schweiz veredelt wird. Wenn beispielsweise in Deutschland oder in Österreich veredelt wird, fällt dieser Zoll weg.

Ich höre von den Textilunternehmen in der Ostschweiz, die in solchen Arbeitsschritten tätig sind, dass auch Arbeitsplätze ins Ausland verlagert würden, wenn das Abkommen nicht bald angewendet werde. Das ist nicht eine Drohung, es geht hier schon eher fast um Verzweiflung, weil eben diese Konvention nicht angewendet wird und weil nebst dem starken Franken dieser Zollzuschlag von 8 Prozent die Wettbe-